

LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

FICHE
N° 24

1. LE DISPOSITIF

A- Qu'est-ce-que les différents modes d'accueil du jeune enfant ?

Différents modes d'accueil sont possibles :

- l'accueil individuel chez un assistant maternel à son domicile ou au sein d'une maison d'assistants maternels ;
- l'accueil collectif en établissements d'accueil du jeune enfant de différents types :
 - crèches collectives incluant le mode de fonctionnement en halte-garderie
 - crèches familiales
 - jardins d'enfant

Les capacités d'accueil sont variables d'une structure à l'autre.

Les gestions des établissements d'accueil sont soit publiques (commune, communauté de communes, etc.) soit privées (associations ou organismes à but lucratif).

Références

Code de santé publique (CSP) Art. L2111-1, L2112-2, L2122-2, L2122-4, L4151, R2112-7 et R4127-348, L2324-1 à L2324-4, R2324-16 à R2324-50-4

B- Qui peut en bénéficier ?

Les familles loirétaines avec enfants de moins de 6 ans pour les établissements d'accueil collectifs.

Chez les assistants maternels, les accueils se font soit toute la journée (enfant non scolarisé) soit sur des temps périscolaires pour les plus grands.

2. OÙ SE RENSEIGNER ?

- Les Agences Départementales des Solidarités
- Les Relais Petite Enfance (REP)
- Le site internet du Loiret www.loiret.fr
- Le site www.monenfant.fr